



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

2024_09_27

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée,
Madame Anaïs GALONNIER

Profession: Présidente de l'APE de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à :

Du jeudi 31 octobre 2024 à 19 h 00
Au jeudi 31 octobre 2024 à 23 h 30.

Pour le motif : boom d'Halowenn

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25/09/2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu
Vu la demande de Mme. Anaïs GALONNIER,
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTE

Article unique — Madame Anaïs GALONNIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du jeudi 31 octobre 2024 de 19 h 00 à 23 h 30

Pour le motif boom d'Holoween à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 25/09/2024

Le Maire

Jérôme CASIMIR

